



# ENVIRONNEMENT INDUSTRIEL

## MISSIONS

L'activité de la DRIRE s'exerce sous l'autorité des préfets.

Sa mission principale consiste à contrôler les activités industrielles susceptibles d'avoir un impact sur l'environnement et la santé, selon trois axes :

- ☀ la prévention des risques accidentels. La DRIRE propose des dispositions visant à limiter les risques à la source, améliorer les secours, maîtriser l'urbanisation et assurer l'information du public ;
- ☀ la prévention des risques sanitaires par la réduction des pollutions de l'eau et de l'air, des nuisances sonores et olfactives ;
- ☀ l'optimisation de la gestion du traitement des déchets.

Afin de contrôler l'application des mesures imposées aux établissements industriels et leur efficacité, la DRIRE effectue des visites d'inspection.

Elle recherche, fait surveiller et fait réhabiliter les sols pollués.

La DRIRE a aussi un rôle d'animation du dispositif de surveillance de la qualité de l'air et de coordination de l'inspection des installations classées.

Enfin, elle veille à la bonne insertion des carrières dans l'environnement tout en s'assurant de la bonne utilisation des gisements.

## BILAN 2006

### Activité de l'inspection des installations classées

Au 31 décembre 2006, la DRIRE Poitou-Charentes compte 29 agents techniques représentant 26,97 agents à plein temps.

La région Poitou-Charentes compte 1278 établissements soumis à autorisation dont 19 établissements SEVESO « seuil haut », 40 établissements SEVESO « seuil bas » et 248 carrières.

Hors carrières, les 464 visites d'inspection ont entraîné 45 sanctions administratives et 23 procès-verbaux. Au cours de l'année 2006, ont été présentés 120 dossiers aux CODERST.

### Prévention des risques technologiques

L'action de la DRIRE s'est poursuivie en veillant à limiter le risque à la source.

#### ☀ Établissements SEVESO

Les établissements Rhodia de Melle et de La Rochelle ont cessé leur activité d'utilisation de gaz ammoniac, gaz toxique.

La préparation des plans de prévention des risques technologiques (PPRT) a été engagée avec la constitution des comités locaux d'information et de concertation (CLIC).

#### ☀ Autres établissements

Dans le domaine des engrais, l'action de la DRIRE initiée en 2005 suite à la catastrophe AZF de Toulouse a conduit à renforcer les mesures de sécurité de ces dépôts.

➔ **Établissements soumis à autorisation**  
 1 030 établissements industriels  
 248 carrières

➔ **Visites d'inspection**  
 464 d'établissements industriels  
 121 de carrières

➔ **Nombre de sanctions administratives**  
 45 en établissements industriels  
 30 en carrières

➔ **Nombre de procès-verbaux**  
 23 en établissements industriels  
 28 en carrières

Pour sécuriser son entreposage de 63 000 fûts d'hydroxyde brut de thorium (HBTh), l'exploitant Rhodia Electronics and Catalysis a proposé un projet de couverture permettant d'une part de mettre ces matières à l'abri des intempéries et des UV et d'autre part de limiter l'exposition radiologique à proximité de ce stockage.

Ce projet a fait l'objet d'une tierce expertise sur la caractérisation de l'état de référence du milieu.

Le montant de cet investissement a été estimé à 3,6 millions d'euros.



**Rhodia Electronics and Catalysis - La Rochelle (17)**

## Prévention des risques chroniques

### ☀ Réduction et suivi des rejets aqueux

Dans le cadre de l'action relative à la recherche et à la réduction des rejets de substances dangereuses dans le milieu aquatique, 70 entreprises de la région ont fait l'objet de prélèvements par un laboratoire extérieur. D'ores et déjà, il peut être relevé que certaines installations ont commencé à réduire de manière significative leurs rejets de certaines substances dangereuses : SAFT à Nersac (16) pour le cadmium, RHODIA ELECTRONICS & CATALYSIS à La Rochelle (17) pour le Tributyl Phosphate.

A la demande de la DRIRE, 14 contrôles inopinés ont été réalisés par un laboratoire agréé, au sein d'installations classées qui procèdent, tout au long de l'année, à l'autosurveillance de leurs rejets.

### ☀ Contrôle des rejets gazeux

En Poitou-Charentes, 21 installations sont concernées par le plan national d'affectation des quotas de gaz à effet de serre. Sur le dernier exercice, ces 21 entreprises ont émis 2 538 000 tonnes de CO<sub>2</sub> à l'atmosphère, pour un montant global de quotas alloués annuellement de 2 510 000 tonnes.

Une campagne de mesures dans l'air a été effectuée par ATMO Poitou-Charentes, autour du site d'ARIZONA CHEMICAL à Niort, et a porté sur de nombreux polluants (SO<sub>2</sub>, NOx, COV, métaux, dioxines ...). Elle n'a pas mis en évidence de dépassements des normes.

### ☀ Prévention de la légionellose

La DRIRE Poitou-Charentes et les Directions Départementales des Services Vétérinaires (DDSV) ont réalisé une campagne de contrôles, avec prélèvements inopinés dans différents établissements de la région, afin de vérifier les conditions d'entretien des tours aéro-réfrigérantes (TAR) et le respect des normes concernant les teneurs en légionelles. Des améliorations sont encore attendues de la part des exploitants. Des sanctions ont été proposées pour les écarts les plus importants.



**Tour aéro-réfrigérante de la patinoire de Poitiers (86)**

### ☀ Gestion des déchets

Après mise en conformité, 6 des 7 usines d'incinération d'ordures ménagères (UJOM) de la région ont été en mesure de respecter les nouvelles dispositions techniques applicables.

Les véhicules hors d'usage (VHU) doivent désormais être remis à des démolisseurs agréés. L'inspection a instruit 38 demandes d'agréments pour les démolisseurs.



## ENVIRONNEMENT INDUSTRIEL

### BILAN 2006

#### ✱ Sols pollués

L'inspection a poursuivi son action pour prévenir les risques susceptibles d'être présentés par des terrains potentiellement pollués. Cette démarche se traduit par des demandes de réalisation de diagnostics de l'état des sols. Des surveillances régulières sont mises en œuvre sur certains sites, afin de vérifier que l'étendue de la pollution n'entraîne pas, dans le temps, des impacts inacceptables sur des cibles extérieures (qualité des eaux souterraines notamment). Toutes les dispositions sont prises pour garantir la conservation de la mémoire et la pérennité des dispositifs de protection par la mise en place de servitudes.

Certains sites nécessitent des travaux de réhabilitation ; une action soutenue s'est poursuivie sur le site SNPE à Angoulême. L'exploitant a monté un four pour détruire thermiquement la nitrocellulose. Cette unité devrait fonctionner plusieurs années, afin de traiter les 18 000 m<sup>3</sup> de boues. Le coût d'investissement total est de l'ordre de 10 M€.

#### Autres actions

La DRIRE a :

- participé à l'animation du réseau de surveillance de la qualité de l'air ATMO Poitou-Charentes,
- publié avec les services vétérinaires le bilan 2005 de « La prévention des pollutions et des risques industriels en Poitou-Charentes »,
- développé l'information vis-à-vis du public par la mise en ligne sur son site internet de tous les arrêtés préfectoraux et rapports signés en 2006 réglementant certaines installations classées.

#### Action silos

Un important travail a été réalisé en 2006 pour évaluer les dangers présentés par les 21 silos qualifiés de sensibles de la région. L'action a porté essentiellement sur les moyens à mettre en œuvre pour éviter les explosions de poussières et leur propagation.



Silos SICA Atlantique  
à La Rochelle -Pallice  
et Tonny-Charente (17)

## PRIORITÉS

### 2007

#### → Risques technologiques

Poursuivre les actions de limitation du risque à la source dans tous les établissements SEVESO « seuil haut » et du contrôle du respect des prescriptions par la réalisation d'inspections.

Poursuivre les actions de réduction des risques dans le domaine des silos, stockages d'engrais, chais et distilleries de Cognac.

Elaborer les plans de prévention des risques technologiques et mettre en place les comités locaux d'information et de concertation autour des établissements SEVESO «seuil haut».

#### → Risques chroniques

Maîtriser et réduire les émissions toxiques pour la santé.

Connaître les impacts liés au plomb d'origine industrielle dans les sols.

Prévenir les risques de légionellose.

Poursuivre l'action de recherche et de réduction des rejets de substances dangereuses dans le milieu aquatique.

Contrôler certaines substances chimiques (mise en œuvre du règlement REACH et de la réglementation concernant les biocides).

#### → Communication

Mise sur internet des arrêtés préfectoraux d'autorisation d'exploiter une installation classée, relatifs aux années 2003, 2004, 2005, 2006 et 2007 par l'intermédiaire du logiciel CEDRIC.